

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1. Identification du produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : MAINTENANCE OIL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné aux professionnels et au grand public.
Principale catégorie d'utilisation : Utilisation grand public et professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOBELTEC nv
Klein Frankrijkstraat 43
9600 Ronse - Belgique
T +32 55 230 600
info@ariomat.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Mélanges/substances : FDS UE 2015 : Selon le règlement (UE) 2015/830 (REACH Annexe II)

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008.

Effets néfastes sur la physico-chimie, la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Précautions (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Déclarations de l'EUH : -

2.3. Autres risques

Cette substance ou ce mélange ne répond pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII Cette substance ou ce mélange ne répond pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII

Autres dangers ne contribuant pas à la classification :

Auto-inflammation possible due à l'autoxydation des chiffons usagés et des chiffons imbibés de produit. Suivez les instructions de la fiche technique pour éviter de tels problèmes.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identification du produit No Cas / No CE / No REACH | % | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|-----|--|---|---|
| - | | | |

Ce mélange ne contient aucune substance devant être déclarée conformément aux critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Mesures de premiers secours en général : Dans tous les cas de doute ou en cas de symptômes, consulter un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente ou en cas de convulsions.
En cas d'inconscience, placer dans une position stable et consulter un médecin.

Mesures de premiers secours après inhalation : Emmenez la victime à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos.
Si la respiration est difficile ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle.

Mesures de premiers secours après contact avec la peau : Changer immédiatement les vêtements contaminés.

- Mesures de premiers secours après contact avec les yeux : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en gardant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste. Retirez les lentilles de contact, si possible. Continuez à rincer. Consultez immédiatement un médecin.
- Mesures de premiers secours en cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la victime est consciente). Appelez immédiatement un médecin. Gardez la victime immobile, couverte et au chaud. Ne pas provoquer de vomissements.

4.2. Les principaux symptômes et effets, aigus et différés.

- Symptômes/effets : Si vous vous sentez mal, consultez un médecin.
- Symptômes/effets après inhalation : Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/effets après contact avec les yeux : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), poudre d'extinction, eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction inapproprié : Vaporisateur d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion, forte formation de suie.

Produits de décomposition dangereux : De la suie. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

5.3. Conseils pour les pompiers

- Précautions contre l'incendie : Evacuer la zone.
- Instructions pour la lutte contre l'incendie : Empêcher l'eau d'extinction de pénétrer dans l'environnement.
- Protection pendant la lutte contre l'incendie : Appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non-urgentiste

- Procédures d'urgence : Évitez de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Prévenez la police et les pompiers dès que possible. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1.2. Pour les prestataires de services

Aucune information supplémentaire disponible

6.2. Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans l'eau, le sol ou les égouts, informez les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : empêcher l'expansion de la surface (par exemple par des barrages ou des barrières d'hydrocarbures). Absorber avec une matière liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels).
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer avec des détergents. Évitez les solvants. Ce matériel et son emballage doivent être éliminés en toute sécurité, conformément à la législation locale.
- Autres informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides d'une manière approuvée.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeur/aérosol. Ne pas manger, boire

ou fumer pendant le travail. Équipement de protection individuelle :

Ne pas vider le récipient sous pression. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

7.2. Conditions de sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités.

Conditions de stockage :

Stocker conformément à : Ordonnance sur la sécurité et la santé industrielles.

Ne pas stocker avec : Agents oxydants, Acide fort, Alkali fort.

Lagertemperatur von °C 5 bis °C 30.

Gardez le récipient fermé et conservez-le dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas fumer pendant le travail.

Dans un lieu, qui n'est accessible qu'à ceux qui ont été jugés.
Fermez toujours hermétiquement le récipient après la livraison du produit.

7.3. Utilisation finale spécifique

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques appropriées :

Assurez une ventilation adéquate.

En cas de manipulation à l'air libre, utiliser des dispositifs avec une ventilation par aspiration locale, si possible.

Équipement de protection individuelle :

Protection des mains : Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses. Changez-les quand ils sont usés !
Il est recommandé de clarifier la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications spéciales auprès du fabricant de gants. Suivez les instructions du fabricant.
Matériau approprié : Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration (temps de port maximal) : >= 8 h min.
Appliquez une crème de protection de la peau avant de manipuler le produit.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Symbole(s) pour l'équipement de protection individuelle :



Contrôle de l'exposition environnementale :

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|---|-------------------------------|
| État physique | : liquide |
| Couleur | : jaunâtre/marron |
| Odeur | : Typique |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : n/a |
| Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Pas de données disponibles |
| Point de congélation | : Pas de données disponibles |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | : > 125 °C |
| Point d'éclair | : > 66 °C |
| Température d'auto-ignition | : Pas de données disponibles |
| Température de décomposition | : Pas de données disponibles |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative à °C20 | : Pas de données disponibles. |
| Densité relative | : Pas de données disponibles |
| Densité | : ≈ 0,96 kg/l DIN 53217 |
| Contenu solide | : Pas de données disponibles |
| Test d'élimination des solvants | : <5 % (ADR/RID) |
| Teneur en solvant | : 0 %. |
| Solubilité | : miscible dans l'eau |
| Log Pow | : Pas de données disponibles |
| Viscosité, cinématique | : Pas de données disponibles. |

| | | |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible | (Brookfield : RPM 20) |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible | |
| Propriétés oxydantes | : Aucune donnée disponible | |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible | |

9.2. Autres informations

Teneur en COV : % 0

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement alcalines et fortement acides pour éviter toute possibilité de réaction exothermique. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées au paragraphe 7.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information supplémentaire disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec : Oxydant, acide fort, alcali fort

10.4. Conditions à éviter

Sur le chauffage : Formation de : Produits de décomposition dangereux

10.5. 10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), suie, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (par inhalation) | : Non classé |

MAINTENANCE OIL

Toxicité aiguë

| | |
|--------------------------|--|
| - Inhalation : | Basé sur la toxicité aiguë : non classé |
| - Contact avec la peau : | Sur la base de la toxicité aiguë : non classé ATE 200 mg/kg |
| - Ingestion : | Basé sur la toxicité aiguë : non classé ATE 200 mg/kg |

Expérience pratique :

Remarques relatives à la classification

Après contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. (Réversible.)

Cancérogénicité : Non classé comme cancérogène.

Effets mutagènes : Non classé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Non classé pour la reprotoxicité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Humains : Non classé pour la toxicité des organes.
Animaux : Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Humains : Non classé pour la toxicité pour les organes.
Animal : Aucun effet connu.

STOT par exposition unique : Non classé.

STOT sur exposition répétée : Non classé

Commentaires généraux

Il n'y a pas de données disponibles pour le mélange.

La classification a été effectuée selon la procédure de calcul de la directive sur les préparations (1999/45/CE).

Référence à d'autres sections : 2, 3

SECTION 12 : Informations écologiques

12.6. Autres effets indésirables

Informations complémentaires : Aucune donnée disponible pour le mélange.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination : Ne pas déverser dans les rivières et les égouts. Élimination conformément aux dispositions

| | |
|---|---|
| pertinentes | les réglementations locales pertinentes. |
| Informations complémentaires | : Nettoyez même les petites fuites ou les déversements si possible sans risque excessif. |
| Écologie - Déchets | : Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Code de la liste européenne des déchets (LdD) | : 08 01 12 - Déchets provenant de la FFDDU de revêtements (peintures, vernis, émaux), d'adhésifs, de mastics et d'encres d'imprimerie ; déchets provenant de la FFDDU et du décapage de peintures et vernis ; déchets de peintures et vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 |
| Élimination de l'emballage | : L'emballage utilisé sert uniquement à l'emballage de ce produit. Après utilisation, videz et fermez correctement l'emballage. Éliminer conformément à la réglementation officielle. |

SECTION 14 : Informations sur le transport

Conformément à l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro de l'ONU

| | |
|-------------------|------------------|
| N° ONU | : Non applicable |
| Numéro ONU (IMDG) | : Non applicable |
| Non ONU (OACI) | : Non applicable |
| No ONU (ADN) | : Non applicable |
| Numéro ONU (RID) | : Non applicable |

14.2. Nom d'expédition propre à l'ONU

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| Nom d'expédition correct (ADR) | : Non applicable. |
| Nom d'expédition approprié (IMDG) | : Non applicable |
| Nom d'expédition correct (IATA) | : Non applicable |
| Nom d'expédition correct (ADN) | : Non applicable |
| Nom d'expédition approprié (RID) | : Non applicable |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

| | |
|---|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : Non applicable |
|---|------------------|

IMDG

| | |
|--|------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : Non applicable |
|--|------------------|

IATA

| | |
|--|-------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IATA) | : Non applicable. |
|--|-------------------|

ADN

| | |
|---|-------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADN) | : Non applicable. |
|---|-------------------|

RID

| | |
|---|-------------------|
| Classe(s) de danger pour le transport (RID) | : Non applicable. |
|---|-------------------|

14.4. Groupe de conditionnement

| | |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID) | : Non applicable |

14.5. Risques environnementaux

| | |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Aucun |
| Polluant marin | : Non |
| Autres informations | : Aucune information supplémentaire disponible |

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre

Non applicable

Transport par voie maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport fluvial

Non applicable

Transport par rail

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au

Pour les pays hors de l'UE, la fiche de données de sécurité doit être préparée conformément aux grands principes du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Informations sur la directive 2004/42/CE relative aux COV : Teneur en COV : maximum 1 g/l Catégorie e

Classe allemande de danger pour l'eau : 1 - légèrement polluant pour l'eau

Remarques supplémentaires : Les exigences légales nationales doivent toujours être respectées !

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement mise à jour conformément au règlement 2015/830.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a reçu une formation appropriée.

Principales sources bibliographiques :

TOXNET - Bases de données sur la toxicologie, les produits chimiques dangereux, la santé environnementale et les rejets toxiques ;

NIOSH - Registre des effets toxiques des produits chimiques (1983) - Santé au travail

Chemical Hazards Guidelines (1995) - Pocket Guide to Chemical Hazards (en ligne) OCDE - eChemPortal : The Global Portal to Information on Chemical Substances ; CESIO - Human Health and Environmental classification of AE, AES, AS and various surfactant families.

Le produit doit être stocké, manipulé et utilisé selon les critères des bonnes pratiques industrielles et conformément à la réglementation en vigueur.

Cette notice complète la fiche technique mais ne la remplace pas. Les informations contenues dans cette notice ont été fournies au mieux de nos connaissances au moment de la publication.

En raison des différentes façons dont le produit peut être utilisé et de l'interaction possible avec des variables qui ne dépendent pas du fournisseur ou qui lui sont inconnues, nous ne pouvons accepter aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage pouvant résulter de la manipulation et de l'utilisation de nos produits.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

ATEmix : Estimation de la toxicité aiguë (mélanges)

CAS : Chemical Abstracts Service (branche de l'American Chemical Society).

CLP : Classification, étiquetage, emballage.

DNEL : Derived No Effect Level.

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO : Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. l'étiquetage des produits chimiques).

IATA : Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR : Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien (IATA).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.

OACI-TI : Instructions techniques de l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI : Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt : Coefficient d'explosion.

CL50 : concentration létale, pour 50 % de la population testée.

DL50 : Dose létale, pour 50 % de la population testée.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques.

RID : Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

STEL : Limite d'exposition à court terme.

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

SVHC : Liste candidate de substances extrêmement préoccupantes.

TLV : Valeur limite du seuil.

TWA : Moyenne pondérée dans le temps

WGK : Classe de danger pour les eaux allemandes.

Texte intégral des déclarations H et EUH :

| | |
|-----------------------|--|
| Déclarations H et EUH | Toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique par contact avec la peau. Provoque une irritation de la peau. |
|-----------------------|--|

| | |
|--|---|
| | EUH066 L'exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des craquelures de la peau. EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
|--|---|

Changement version : -

(Les détails des composants dangereux ont été tirés de la fiche de données de sécurité la plus récente du fournisseur).

FDS UE (REACH Annexe II)

Les informations fournies ici sont correctes et complètes au meilleur de notre connaissance à la date d'émission de cette fiche de données de sécurité. Les informations ne concernent que le produit mentionné et ne constituent pas une garantie de la qualité et de l'exhaustivité des propriétés du produit, ni de l'utilisation du produit en combinaison avec d'autres produits ou dans tout autre processus. Il reste de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations sont applicables et complètes par rapport à l'utilisation spécifique qu'il entend faire du produit.

Ariomat décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage résultant de l'utilisation de ces informations.